

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	13 (1937-1938)
Heft:	1
Artikel:	Capitaux privés pour l'achat de batteries anti-aériennes en Suède
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-703526

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avant d'en connaître la valeur réelle et de les adopter. Il faut donc se garder de croire que les organes de notre armée chargés des recherches en matière d'aviation restent inactifs et ne mettent pas tout en œuvre pour arriver à des résultats toujours meilleurs. On peut même dire qu'ils témoignent d'une activité remarquable en raison des moyens limités dont ils disposent.

Maintenant que notre aviation dispose d'un *avion à missions multiples* qui donne satisfaction pour l'heure, c'est le matériel de *chasse* qui sera renouvelé en premier lieu. Il faut souhaiter que notre futur avion de chasse sera, dans son genre, un appareil aussi intéressant que le biplace C 35. On pourra alors affirmer que notre aviation militaire possède un matériel qui soutient la comparaison avec celui d'autres nations.

Capitaux privés pour l'achat de batteries anti-aériennes en Suède

(Corr.) L'organisation de la défense aérienne active et passive impose dans tous les pays de lourds sacrifices aux finances publiques. Le problème est particulièrement délicat à résoudre dans les Etats où les théories antimilitaristes sont largement répandues et où les nouvelles dépenses en vue de la défense nationale se heurtent à une résistance opiniâtre de la part de l'opinion publique.

Pour tourner la difficulté, et limiter dans la mesure du possible les prestations de l'Etat pour l'acquisition de matériel, tout en renforçant selon les nécessités de l'heure les moyens de défense, la Suède a décidé de faire appel aux particuliers pour l'achat des batteries anti-aériennes, etc.

Un comité d'experts, dont fait partie notamment le capitaine Akermann, a été constitué le 11 mars 1937 pour étudier les divers problèmes soulevés par l'acceptation par l'Etat de capitaux fournis par des particuliers ou des associations. Ce comité a liquidé ses travaux dans un temps extraordinairement court, ce qui donne un nouvel indice de l'importance que l'on attache en Suède aux questions touchant à la défense aérienne.

Dans ses conclusions le comité reconnaît qu'en raison de la non exécution des mesures anti-aériennes prévues dans le programme de défense nationale établi en 1936 — restriction imputable en grande partie à des motifs d'ordre financier — les acquisitions par les propres moyens des grandes villes et des établissements industriels importants de matériel de défense sont devenues *très désirables*. Seules les armes semblables à celles utilisées par l'armée seront acceptées, ceci pour sauvegarder l'unité de doctrine et l'uniformité des types.

Les prestations privées peuvent d'ailleurs être faites également sous forme de capitaux, de terrains, de bâtiments, etc., et provenir de particuliers, de sociétés ou de groupements quelconques.

Aux termes de la Constitution suédoise les communes, en tant qu'organismes politiques, ne sont pas autorisées à fournir des capitaux pour l'achat de matériel de défense anti-aérienne. Le comité d'experts estime néanmoins qu'en leur qualité de propriétaires d'immeubles, de terrains et d'entreprises industrielles elles pourraient, lors de souscriptions organisées par des propriétaires fonciers ou des industriels, fournir des contributions dont l'importance dépendrait de la valeur de leurs biens fonds.

Le comité d'experts ne s'est pas prononcé sur la légalité de dons de l'Etat, mais il propose d'exonérer de l'impôt les donateurs pour le montant de leur souscription.

Certaines conditions peuvent être exigées par le donateur quant à l'emploi du matériel offert, lorsque ces conditions ne sont pas contraires aux intérêts généraux de la défense aérienne. Le Ministère de la guerre est tenu de donner des renseignements précis sur l'utilisation des dons.

De son côté l'Etat prend certains engagements. Il se charge de l'acquisition du matériel ou de la transmission des commandes, surveille la fabrication, fournit les locaux pour les dépôts et magasins, aménage les emplacements des armes, en tant que d'autres arrangements n'ont pas été pris avec les donateurs. La surveillance du matériel, l'instruction des équipes de servants, qui seront formées en premier lieu d'hommes du landsturm, la fourniture des munitions d'exercice et l'équipement des servants incombe également à l'Etat.

Les organisations volontaires de landsturm seront mises à contribution pour l'instruction. Si le premier contingent de

munitions pour le début de la guerre n'est pas offert avec les armes, l'Etat doit le fournir dans la mesure du possible. Le remplacement des munitions à la guerre incombe dans tous les cas à l'Etat.

On voit par ce qui précède que les dons bénévoles imposent quand même à l'Etat un surcroît assez considérable de dépenses à mettre au compte de la défense nationale. C'est pourquoi le comité d'experts propose, en raison du contrôle parlementaire, de soumettre à la ratification du Reichstag les motifs qui justifient l'acceptation d'armes, etc., pour chaque cas particulier.

L'idée n'est pas simplement à l'étude, comme on pourrait le croire. Les constatations suivantes prouvent au contraire qu'elle est en voie de réalisation. D'après des articles de journaux l'association pour la défense aérienne de Malmö, qui a déjà maintes fois manifesté son activité, a déjà commandé des canons anti-aériens à la célèbre fabrique suédoise d'armes Bofors. Lors de la dernière assemblée de l'Association technique suédoise à Stockholm deux orateurs ont souligné la nécessité pour l'industrie, en dehors des autres mesures de protection et vu les moyens insuffisants dont dispose l'armée, d'envisager l'acquisition de batteries anti-aériennes. L'un des deux, l'ingénieur P. Rydbeck, qui était en même temps membre du comité d'experts, présenta la proposition suivante qui correspond exactement aux conclusions formulées par la suite par le dit comité: Les établissements industriels doivent acheter des canons et les offrir à l'Etat, sous la réserve que ces armes soient affectées à la défense aérienne de l'usine qui les offre. Le second orateur, l'ingénieur Axel Ekwall, qui était chargé de traiter en particulier la question de la protection des usines hydrauliques en cas d'attaque aérienne, a fait cette boutade qui ne manque pas d'originalité: *Les canons sont les meilleurs «extincteurs d'incendies»*.

Marxismo

(Continuazione.)

Per intanto abbiamo sott'occhio quanto i sindacati hanno formato, formato degli aristocratici che costituiscono una élite professionale avente diritto dispotico su tutta la massa operaia che agisce, ubbedisce ciecamenete più di quanto potevano ubbidire i mezzadri degli antichi signorotti. Il bolscevismo, il comunismo è l'estremità odierna dei partiti di sinistra coi quali la rivoluzione tocca fondo sgretolandovisi. Privo di ogni benchè minima parte di spiritualismo il comunismo non è possibile né in filosofia né in pratica.

Attualmente il risultato più visibile di ciò che il comunismo bolscevico ha ottenuto è di trasformare la Russia in una autarchia economica, terminando di distruggere ciò che ancora esisteva di individualismo in un popolo che fu sempre costumato a pensare collettivamente. Tutto è ormai sacrificato alla produzione, l'uomo non è più che un istruimento, la produzione non ha altro scopo che il benessere generale che si è distrutto come la prosperità americana del 1929, senza però che la Russia, priva di ogni dono di esperienza tecnica, di ardore, entusiasmo, idealismo, possa porre un rimedio alla sua rovina presente. Il comunismo-bolscevico resterà sempre uno sforzo inutile di applicare allo stato una ideologia. Fra tutte le ideologie, la marxista è la più esigente, non tollera alcuna attenuazione poichè il suo primo postulato è la distruzione totale della società borghese, dell'intera civilizzazione, e come dottrina senza alcuna pietà, priva di ogni umano sentimento di ogni scrupolo individualista, non può tenere conto delle sofferenze che la sua applicazione deve necessariamente provocare restando rannicchiata nel dogma della fatalità inesorabile. Per il marxista le distruzioni, gli annientamenti, le uccisioni è legge della natura, la società gli uomini essendone parte non possono sottrarsi a questi eccessi né possono rivoltarvisi — ma nella lotta della vita contro un sistema, questa ha sempre la vittoria finale.

Lo spirito bolscevico è debolezza poichè oggi siamo all'agonia di ogni ideologia. Il fascismo è, sotto questo